

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026
Date de reception de l'AR: 17/09/2026
032-213203466-DE_2026_039-DE
A G E D I

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Auch
ROQUEBRUNE - COMMUNE

Séance du lundi 14 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_039

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	8
Date de la convocation : 02/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE), sous la présidence de Monsieur DESENLIS Benoît.

Présents : Monsieur DESENLIS Benoît, Monsieur DELLA-VEDOVE Patrice, Madame PERES Sandra, Monsieur PILATI Franck, Monsieur BIANCHINI Jean (visioconférence), Monsieur LAÏLLE Arnaud, Madame GOUTX NATHALIE, Madame AURIGNAC Audrey, Madame BOQUEL Julie, Madame SERRES Isabelle

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur DELLA-VEDOVE Jean-Luc

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame PERES Sandra est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération Attribution et versement des subventions aux associations 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-7 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le Contrat d'Engagement Républicain ;

Vu les demandes de subvention présentées par les associations locales pour l'exercice 2026 ;

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026 au compte 65748 ;

Considérant l'intérêt public local et le rôle essentiel du tissu associatif dans l'animation, le développement économique, culturel, social et sportif de notre collectivité ;

Considérant que dans le conseil municipal il y a 3 présidents d'associations, Monsieur Jean Bianchini, Monsieur Franck Pilati et Madame Goutx Nathalie ne prendront pas part au vote.

Le Conseil Municipal], après en avoir délibéré, à l'unanimité

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026

Date de reception de l'AR: 17/09/2026

032-213203466-DE_2026_039-DE

A G E D I

DECIDE :

Attribution des subventions

Décide d'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions de fonctionnement aux associations listées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Amicale des sapeurs pompier de Vic-Fezensac	150,00€
Club quad 346	200,00€
Comité des fêtes	1400,00€
Coop scolaire de Roquebrune	100,00€
Croix Rouge française	100,00€
Ecole de musique de d'Artagnan	300,00€
FNACA Anciens combattants	150,00€
La boule Tranquille Roquebrunoise	1000,00€
Société de chasse	1400€,00€
ADMR	150,00€
Total	4950,00€

Vote et imputation des crédits

Dit que les crédits correspondants, d'un montant total de **4950,00 €euros**, sont inscrits au budget de l'exercice 2026 au chapitre 016article 74

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Benoît Desentis



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.